

AFFAIRE N° 8

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT
POUR L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT DE VILLE

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune de Saint-Denis a signé avec l'Etat, le 19 juillet 1989, une Déclaration d'Intention pour l'Etablissement d'un Contrat de Ville.

Les financements nécessaires, pour les phases préalables de ce Contrat, ont été conjointement évalués à 2 400 000 F, pour 1990.

Dans le cadre de cette Déclaration d'Intention, l'Etat s'est engagé à verser à la Commune, en 1990, une subvention à hauteur de 50 % de ce montant.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à solliciter auprès de l'Etat la subvention correspondante.

Les crédits nécessaires à l'établissement du Contrat de Ville sont prévus au B.P. 1990.

AVIS DE LA COMMISSION

La Commission FINANCES émet un avis favorable.

M. GERARD M. : Le Contrat de Ville présenté comme la panacée commence à coûter cher, puisque la Commune a déjà participé à cette étude à hauteur de 1 200 000 F. J'aimerais avoir quelques précisions sur le Contrat de Ville.

LE MAIRE : Entendu.

M. FONTAINE G. : Un certain nombre d'études ont été évaluées à 1 200 000 F. 400 000 F ont été affectés à l'aménagement et au fonctionnement de la Cellule Contrat de Ville. Le Chef de projet et son secrétariat nous coûte 600 000 F, et nous avons prévu 200 000 F pour la communication et l'information du Contrat de Ville.

LE MAIRE : Nous porterons un jugement au vu du résultat du Contrat de Ville. C'est un investissement.

M. GERARD M. : Ne pouvons-nous pas intégrer la partie communication au budget concerné ?

M. FONTAINE G. : Non. Cette partie doit être séparée du Budget de la Communication. Il s'agit en fait d'une communication traitée en partenariat avec l'Etat.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Jé mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Six. Pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté
à l'UNANIMITE
(six abstentions -dont deux votes par procuration-).

*

*

*